



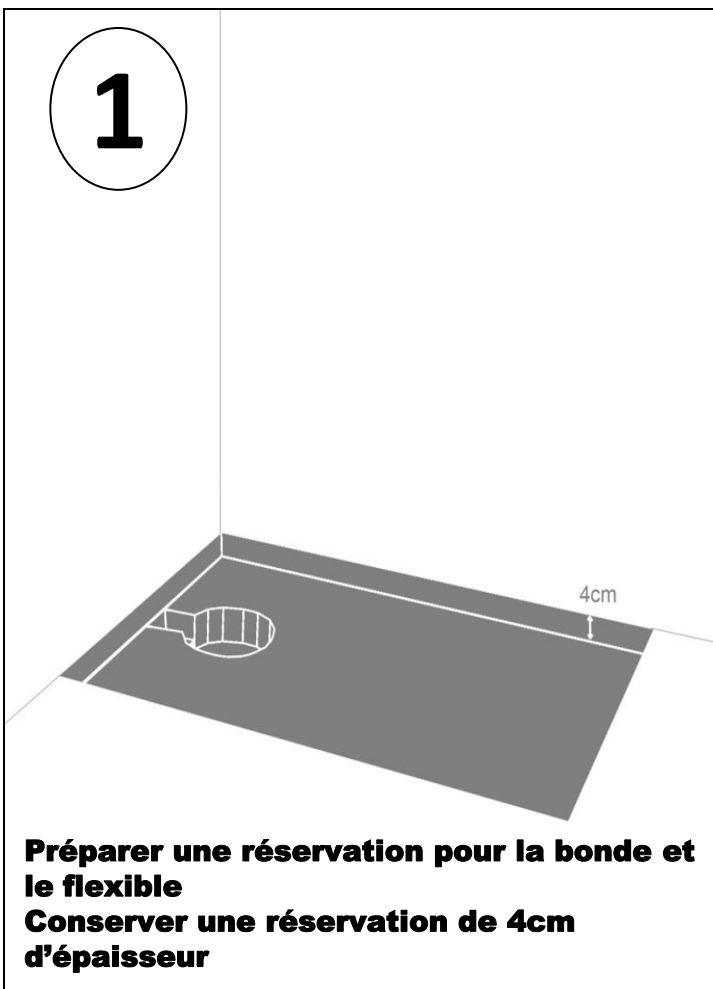
FAC112

**SHOWER PLATE ECOULEMENT LINEAIRE
80X120CM**

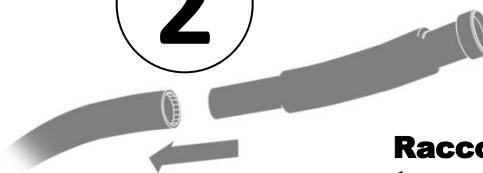
FAC113

**SHOWER PLATE ECOULEMENT LINEAIRE
90X140CM**

1

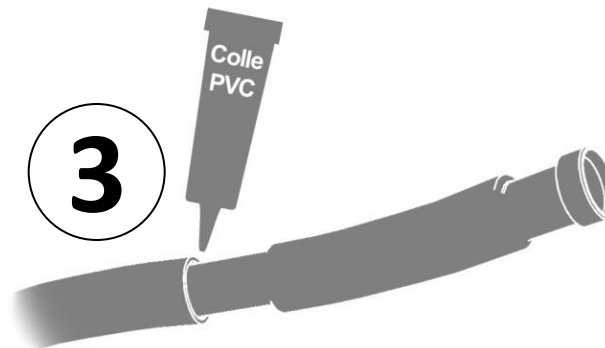


2

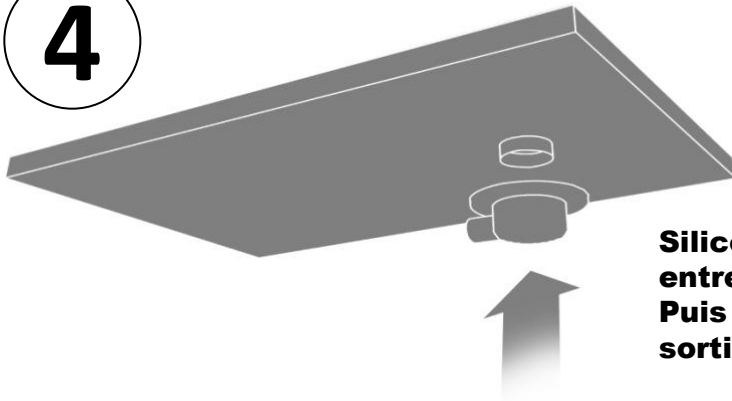


Raccorder le tuyau flexible à la tuyauterie d'évacuation

3



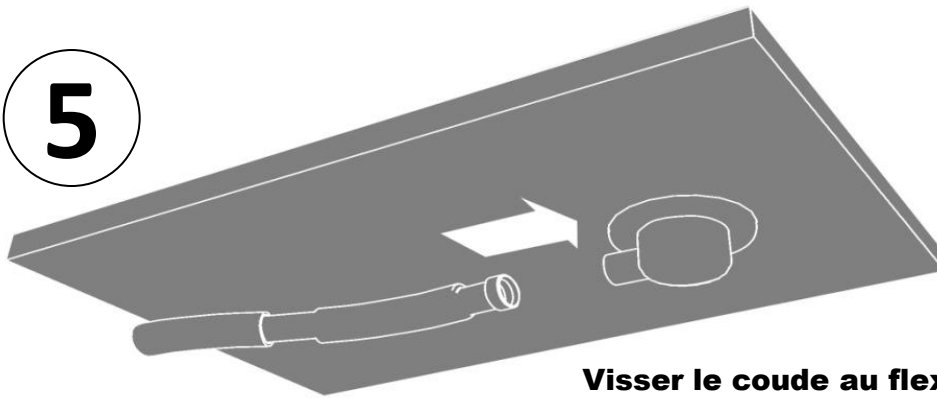
4



**Siliconer le joint avant de le placer
entre la bonde et le receveur.
Puis visser la bonde et orienter la
sortie vers l'évacuation.**

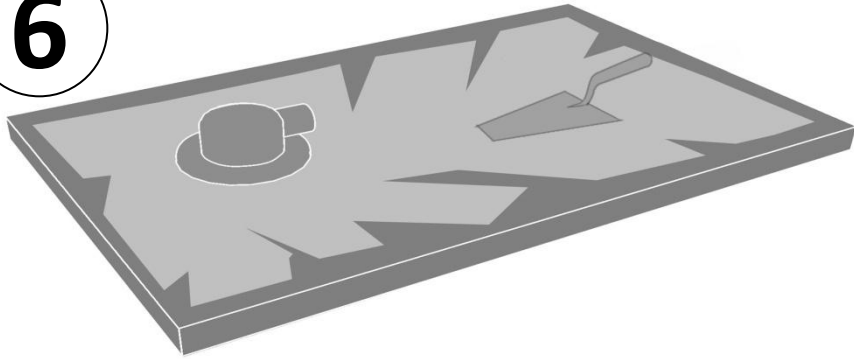


5

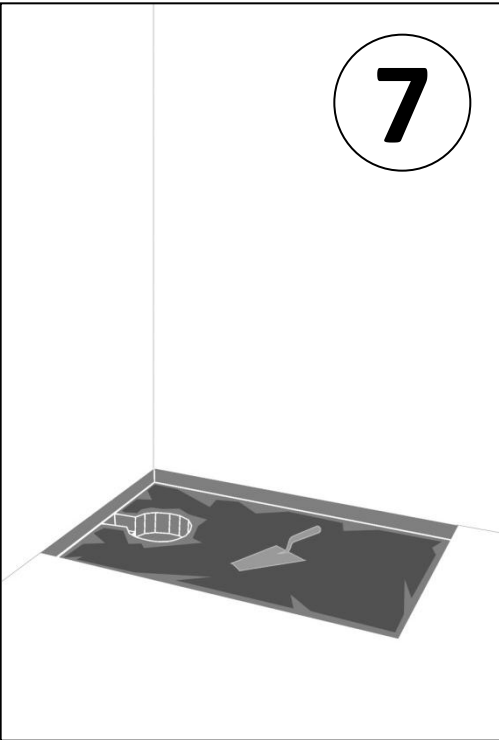


Visser le coude au flexible

6

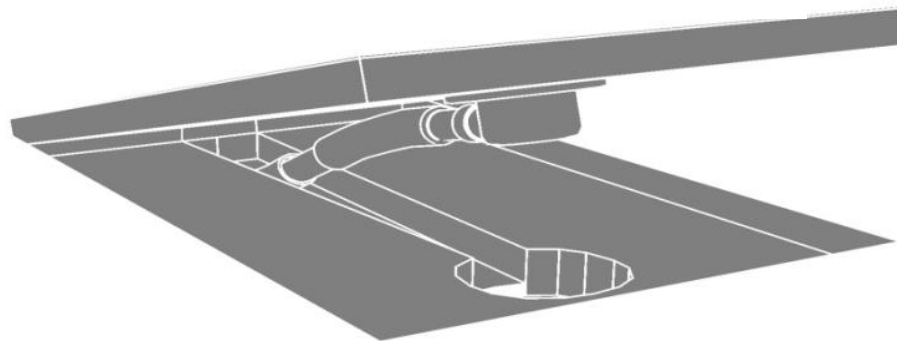


7



Revisser le flexible sur le coude et plaquer le receveur dans sa position définitive.

8



9

Votre receveur est prêt à carreler

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N o DoP_ FAC033 – FAC722

1. Code d'identification unique du produit Type : RECEVEUR DE DOUCHE FAC033 – FAC722

2. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

RECEVEUR DE DOUCHE POUR HYGIENE PERSONNEL

3. Fabricant :

AURLANE 55 RUE LA CONDAMINE 75017 PARIS

4. Mandataire:

Non applicable

5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances :

Système 4

6a/Norme harmonisée : EN14527:2006

Organisme notifié :

Non applicable

6b/ Document d'évaluation européen :

Non applicable

Evaluation technique européenne

Non applicable

Organisme d'évaluation technique

Non applicable

Organisme(s) notifié(s)

Non applicable

7. Performances déclarées

| Caractéristiques essentielles | Performances | Spécifications techniques harmonisées |
|-------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|
| Aptitude au nettoyage | Exigences satisfaites | EN14527:2006+A1:2010 |
| Durabilité | Exigences satisfaites | EN14527:2006+A1:2010 |

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées indiquées.

Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé au nom du fabricant par :

Sébastien Doumenc
Directeur associé Aurlane
A Paris, le 01/01/2022



Engagement sur l'honneur de la mise en conformité à la réglementation REACH (Règlement n°1907/2006)

Je soussigné(e) DOUMENC Sébastien représentant légal de la société AURLANE - GALEDO dont le siège social est basé 55 rue la condamine 75017.

La société AURLANE - GALEDO a connaissance des obligations inhérentes à la réglementation REACH.

Notre société a bien pris connaissance et applique le règlement européen REACH qui vise à réglementer l'utilisation des substances très préoccupantes (SVHC) au sein de l'Union Européenne, suivant la liste SHVC datant du 17/01/2022.

Après avoir étudié le règlement en question, notre société a pu définir sa position et ses obligations qui en découlent. Ainsi, notre société est concernée par l'application du règlement REACH, et nous nous engageons sur plusieurs points :

AURLANE - GALEDO s'assure que ses fournisseurs amont qui utilisent des substances chimiques engagent les démarches de préenregistrement des substances auprès de l'ECHA (European Chemicals Agency) si nécessaire.

AURLANE - GALEDO a mis en œuvre un processus de gestion, avec ses fournisseurs amont, des Fiches Données Sécurité mises à jour en conformité avec le règlement REACH, pour les articles distribués à ses distributeurs.

AURLANE - GALEDO s'engage à communiquer à ses distributeurs si l'un des articles distribués devait utiliser des substances de « la liste des substances candidates à l'autorisation », toutes les informations suffisantes pour permettre l'utilisation en toute sécurité de l'article.

Au moment de la livraison et pour chaque article livré contenant une ou des substance(s) figurant dans la « liste des substances candidates à l'autorisation », AURLANE - GALEDO s'engage à fournir à ses distributeurs, le nom et la concentration exacte de la ou des dite(s) substance(s) dans les délais impartis. En cas de non-respect de ces engagements ou transmission d'informations erronées, AURLANE - GALEDO sera responsable de l'ensemble des conséquences liées à ce(s) manquement(s) et garantit ses distributeurs de tous les dommages notamment financiers que celui (ceux)-ci pourrai(en)t entraîner. AURLANE - GALEDO certifie la véracité des informations transmises.

De ce fait, notre société peut certifier, concernant l'ensemble de nos produits commercialisés dans les enseignes de ses distributeurs qu'aucun ne contient des substances dangereuses préoccupantes (SVHC) avec un taux supérieur à -0.1%.

Date : 26/01/2022

Signature :

Cachet :



S.A. au capital de 120.000€
Tel : +33 1 42 87 16 98 - Fax : +33 1 47 66 78 99
55 rue de la Condamine - 75017 Paris
www.aurlane.com - contact@aurlane.com
SIRET 449 220 722 00093
TVA INTRACOM FR 50 449 220 722